



FICHE PRATIQUE

Le centre de loisirs, une action éducative structurante, pour tous les enfants et les adolescents d'un territoire...

Accueillir tous les enfants et les adolescents d'un territoire en âge d'être scolarisés

L'accueil de tous les enfants et les adolescents d'un territoire, d'une école, d'un établissement est la première mission d'un centre de loisirs éducatif. Cette mission a deux dimensions :

- Une dimension pédagogique ; le centre de loisirs propose un cadre d'accueil sécurisant tant du point de vue morale que physique ;
- Une dimension sociale ; véritable médiateur entre les publics et entre les publics et leur territoire de vie et d'action, le centre de loisirs éducatif contribue à la création d'un sentiment d'appartenance, à se forger une identité territoriale et une utilité sociale au sein de la communauté humaine locale.

Accéder à une diversité de pratiques et de formes d'activités

Le centre de loisirs éducatif développe, avec les enfants et les adolescents, des projets d'animation s'appuyant sur une diversité d'activités tout à la fois proposées par les animatrices et les animateurs du centre de loisirs et par des associations ou institutions culturelles ou sportives du territoire. Ces projets d'animations s'ancrent dans une multiplicité de pratiques éducatives liées à l'éducation artistique et culturelle (comprenant la culture scientifique et technique), l'éducation physique et sportive, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation relative à l'environnement...

Orienter les enfants et les adolescents dans leur parcours de vie

Espace d'information et d'appropriation de territoires, plateforme de découverte, d'initiation et de perfectionnement, support à la mobilité locale, nationale et internationale, le centre de loisirs joue un rôle actif dans l'orientation des enfants et des adolescents à deux niveaux :

- orientation sur leurs territoires de vie et d'action en permettant la découverte de la vie sociale, culturelle ou économique de son village, de sa ville ou de son quartier ou encore l'action au sein d'un conseil communal d'enfants et d'adolescents ou l'organisation d'un évènement festif
- orientation dans leur parcours de vie, éducatif, personnel et sans doute professionnel en proposant des espaces de découverte (de pratiques, de loisirs, de métiers...) par exemple

Susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants et d'adolescents

Le centre de loisirs est un espace constructeur du vivre et de l'agir ensemble. Au-delà de proposer des pratiques d'activités, il a vocation, à partir des projets d'animation conduits, à susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants et d'adolescents. En cela, il crée les conditions humaines, matérielles et financières qu'émergent des projets collectifs « à hauteur d'enfants » en associant les enfants et les adolescents eux-mêmes au projet et à la vie du centre de loisirs éducatif.



... complémentaire à l'action de l'école et des familles

Projet d'école ou d'établissement et projet éducatif du centre de loisirs, des projets à articuler

L'action de l'École et du centre de loisirs sont complémentaires dans leurs dimensions temporelle, éducative ou pédagogique. Prendre en compte les enfants et les adolescents dans leur globalité implique la construction de véritables convergences entre le projet des différents espaces éducatifs.

Le projet d'école peut s'articuler avec le projet éducatif du centre de loisirs. En effet, le code de l'éducation prévoit que « le projet d'école ou d'établissement précise les activités scolaires et périscolaires qui concourent à la mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ». (Article L401-1 - Code de l'éducation au 19 mars 2013) et qu'il « organise la continuité éducative avec les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire (Article D411-8 – Code de l'éducation au 15 février 2013).

De même, le projet éducatif du centre de loisirs peut s'articuler avec le projet d'école et intégrer toutes les activités éducatives proposées sur les temps périscolaires dont au premier titre « les activités pédagogiques complémentaires », activités mises en œuvre par les enseignants inscrites dans le projet d'école et proposées par le conseil des maîtres en concertation avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (Dasen).

Tout comme « dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative » (Article L401-1 - Code de l'éducation consolidé au 19 mars 2013), le projet du centre de loisirs s'élabore avec les parents, les enseignants, les animateurs, les représentants des collectivités territoriales et des associations...

Des parents associés au projet du centre de loisirs

Le centre de loisirs mobilise les parents dans son projet. Cette démarche vise la participation des parents à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet par la prise en compte d'attendus éducatifs et pédagogiques que les parents peuvent formuler. Dans le même temps, elle vise à permettre aux parents de dialoguer sur leurs propres conditions d'exercice de leur fonction parentale, d'échanger des pratiques ou de créer de nouvelles solidarités...

Le centre de loisirs, un espace éducatif aux pratiques et démarches spécifiques...

... qui s'adressent à tous les âges, de la petite enfance à l'adolescence

Accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école maternelle dès la rentrée 2013 ou, demain, aménager les temps éducatifs des collégiens, nécessitent de penser, aujourd'hui, des espaces éducatifs pouvant s'adresser à une diversité d'âges et de publics. Le centre de loisirs éducatif constitue un espace éducatif dont le projet peut se décliner en pratiques et démarches adaptées à cette diversité.

... qui s'inscrivent dans le champ des loisirs éducatifs

Le centre de loisirs éducatifs appuie son action sur des démarches de loisirs où le jeu constitue un support pédagogique privilégié. Centrant les pratiques sur la découverte et l'initiation, le centre de loisirs ouvre la possibilité aux enfants et aux adolescents d'expérimenter, de développer en partant de leurs capacités de nouveaux savoir-faire, de construire des savoir-être dans un cadre ludique.



... qui visent l'implication des enfants et des adolescents vers l'acquisition de compétences sociales et citoyennes

En fondant son approche éducative sur le vivre et l'agir ensemble, le centre de loisirs éducatif visent d'abord l'acquisition de compétences sociales et citoyennes. Ces compétences sont développées par la mise en vie de situations pédagogiques participatives associant les enfants et les adolescents et articulées à leurs réalités de vie. De plus, le centre de loisirs éducatif est un espace de mobilisation et de participation d'enfants et d'adolescents à la vie locale : il leur permet d'organiser des événements (spectacle, expositions, tournois...) ouverts à tous les citoyens, d'être partie-prenante de l'aménagement de leur ville ou leur village ou encore de se mobiliser dans des projets citoyens.

... qui prennent en compte les besoins spécifiques à chaque enfant

Souhaitant donner la possibilité à tous les enfants et les adolescents d'accéder à des loisirs éducatifs, le centre de loisirs prend en compte, en concertation avec les familles, les besoins spécifiques de chaque enfant. Il a ainsi vocation à accueillir les enfants et les adolescents en situation de handicap et d'intégrer à leur projet un ensemble de démarche permettant leur inclusion. Cette mission fait du centre de loisirs un espace éducatif garantissant, à proximité de l'école, un accueil éducatif de qualité pour tous.

Le centre de loisirs, un espace éducatif qui contribue au bien être et aux apprentissages

Le centre de loisirs contribue au bien être et au bonheur des enfants et des adolescents et à l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes du socle des connaissances, des compétences et de culture. Cette dimension pédagogique est, aujourd'hui, très majoritairement reconnue dans notre société. En effet, les citoyens pensent à 92% qu'il a pour mission d'accueillir de la même manière tous les enfants. Et reconnaissent au centre de loisirs les missions suivantes : offrir un cadre pour vivre de bon moment (92%), développer l'ouverture au monde des enfants et des adolescents (95%) ou proposer la découverte d'activités très diverses (97%). De plus, parmi les parents utilisateurs, 89% sont satisfaits de la qualité des activités et 84% sont satisfaits de la qualité de l'encadrement.

Réf. : Sondage « Médiaprim » réalisé à l'initiative des Francas en juin 2012 auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 18 ans et plus.

Pour vous accompagner dans vos démarches, les partenaires des Assises sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.

RFVE : Yves Fournel / rfve@mairie-lyon.fr / 04 72 10 52 44

Ligue de l'Enseignement : Arnaud Tiercelin / atiercelin@laligue.org / 01 43 58 97 36

Francas : Didier Jacquemain / DJacquemain@francas.asso.fr / 01 44 64 21 02

Andev : Anne Sophie Benoît / asbenoit@ville-dunkerque.fr / 03 28 26 26 60